

[VOTRE LOGO]

remplacez ce cadre par votre en-tête

PPSPS n° [...]

Indice / date [A – JJ/MM/AAAA]

Remis au CSPS le [...]

PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

Trame commentée WHY – art. L.4532-9 & R.4532-56 à R.4532-74 C. trav. · à établir sous 30 jours (8 jours en second œuvre) et AVANT le début des travaux, après l'inspection commune

⚠ AVERTISSEMENT – cette trame STRUCTURE votre PPSPS ; elle ne remplace jamais VOTRE analyse des risques, propre à ce chantier, à vos modes opératoires et à vos équipes. Un PPSPS générique copié-collé est immédiatement repéré par le coordonnateur SPS (lot bloqué) et engage votre responsabilité pénale en cas d'accident. Appuyez-vous sur votre document unique, l'inspection commune et le PGC.

RUBRIQUE 1 · Renseignements généraux

L'OPÉRATION

Opération / adresse : [...]

Maître d'ouvrage : [...]

Maître d'œuvre : [...]

Coordonnateur SPS (nom, tél, email) : [...]

PGC SPS reçu le / indice : [...]

Inspection commune réalisée le : [date – avec le CSPS]

L'ENTREPRISE

Raison sociale – SIRET : [...]

Lot / nature des travaux : [...]

Responsable de l'exécution (nom, tél) : [...]

Effectif prévisible et son évolution : [ex. : 2 → 5 en pointe S12-S14]

Horaires sur le chantier : [...]

Sous-traitant(s) déclaré(s) – chacun établit SON PPSPS : [nom / lot / sans objet]

RUBRIQUE 2 · Installations de chantier & hygiène (en cohérence avec le PGC)

Cantonnements – vestiaires, sanitaires, réfectoire : [installations propres / communes du PGC] · Emplacement : [plan joint] · Mise en service prévisible le : [date]

Branchements (électricité, eau), zones de stockage et de déchargement, accès et circulations : [...] · Gestion des déchets du lot : [bennes, tri, évacuation]

RUBRIQUE 3 · Organisation des secours

Secouristes SST présents : [noms – recyclage à jour] · Trousse / matériel de premiers secours : [emplacement] · Moyen d'alerte : [tél. chantier]

Consignes en cas d'accident : protéger, alerter (15 / 18 / 112 – adresse exacte du chantier affichée), secourir · Évacuation d'un blessé : [accès secours, point de rassemblement] · Déclaration : responsable de l'exécution sous 48 h + information du CSPS.

RUBRIQUE 4 - Analyse des risques par tâche — le cœur du PPSPS

Pour CHAQUE phase de vos travaux : le mode opératoire réel, les risques, les mesures — **protections collectives d’abord, individuelles ensuite** (principes généraux, L.4121-2) — et les **modalités de contrôle** : qui vérifie, à quelle fréquence, quels points, et que fait-on en cas d’écart. C’est la rubrique que les coordonnateurs lisent en premier — et celle que les trames génériques bâclent.

Phase / tâche	Mode opératoire & matériel	Risques identifiés	Mesures de prévention (COLLECTIVES puis individuelles)	Contrôle : qui · fréquence · points
EXEMPLE — pose menuiseries R+1	Manutention au lève-panneau ; échafaudage MDS	Chute de hauteur · TMS · chute d’objets	Garde-corps périphériques + réception échafaudage AVANT usage ; zone balisée en pied ; puis harnais sur points d’ancrage pour les phases hors protection	Chef d’équipe · quotidien · état garde-corps, balisage, port du harnais

Procédure en cas d’écart constaté : arrêt de la tâche → mise en conformité → reprise autorisée par [responsable] → mention au registre / compte rendu au CSPS.

RUBRIQUE 5 · Co-activité — risques importés et exportés (R.4532-62)

A · Risques que les AUTRES (entreprises, environnement, exploitation) font peser sur mes équipes

Risque / situation	Mesures convenues (qui fait quoi)
EXEMPLE — levage du lot gros œuvre au-dessus de notre zone	Plages horaires exclusives convenues à l'inspection commune ; interdiction de zone pendant les levages

B · Risques que MES travaux exportent vers les autres

Risque / situation	Mesures convenues (qui fait quoi)
EXEMPLE — poussières / bruit de découpe	Découpe en zone dédiée ventilée ; horaires convenus ; signalisation

RUBRIQUE 6 · Matériels, dispositifs et vérifications

Équipements soumis à vérifications périodiques (levage, échafaudages, électroportatif, EPI antichute...) : **[liste + dates des dernières vérifications / organisme]** · Conformité et notices tenues à disposition sur le chantier.

DIFFUSION & VIE DU DOCUMENT — présenté à chaque salarié à l'accueil sécurité (émargement ci-dessous) · tenu À JOUR sur le chantier (nouvel indice à chaque évolution des modes opératoires) · un exemplaire conservé 5 ans à compter de la réception.

Salarié (nom)	Accueil sécurité le	Émargement

LE RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX Nom, date et signature :	VISA / OBSERVATIONS DU COORDONNATEUR SPS (le CSPS harmonise et observe — il ne « valide » pas à votre place)
--	--

Le PPSPS — les 6 réflexes

- **30 jours — pas la veille** — le délai court dès la réception du contrat signé (8 jours en second œuvre) ; un PPSPS envoyé au dernier moment est renvoyé et votre lot bloqué. L'inspection commune avec le CSPS se fait AVANT la remise.
- **Chacun le sien, sous-traitants compris** — le sous-traitant est un entrepreneur à part entière : il ne « figure » pas dans votre PPSPS, il établit LE SIEN. Et depuis Cass. crim. 14/01/2025 (n° 23-84.130), l'obligation s'étend à toute entreprise dont les travaux participent à l'opération — maintenance et prestataires inclus.
- **Catégorie 3 : le simplifié existe** — travaux à risques particuliers (arrêté du 25/02/2003) sur une opération de 3e catégorie : PPSPS simplifié (R.4532-63 et 64, 2° et 3°) — identification, description des travaux risqués, dispositions prises. Ne produisez pas 40 pages quand 6 suffisent.
- **Collectif AVANT individuel** — garde-corps avant harnais, captage avant masque : c'est l'ordre des principes généraux de prévention (L.4121-2) — et le premier point que lit un coordonnateur.
- **Le contrôle, la rubrique oubliée** — qui vérifie, à quelle fréquence, quels points, procédure en cas d'écart : 90 % des trames l'omettent — la vôtre l'affiche colonne par colonne.
- **Un document VIVANT** — présenté à l'accueil sécurité (émargement), mis à jour par indices à chaque évolution, tenu sur le chantier, conservé 5 ans après réception — et nourri par votre document unique.

Généré à la main aujourd'hui. Généré automatiquement demain ?

WHY Manager classe PGC, PPSPS, indices et émargements par affaire — le dossier sécurité complet, retrouvé en deux clics le jour du contrôle — why.eu

Trame indicative vérifiée au 21/08/2026 (C. trav., L.4121-2, L.4532-9, R.4532-1, R.4532-13, R.4532-56 à R.4532-76 · arrêté du 25/02/2003 · Cass. crim., 14/01/2025, n° 23-84.130 · brochures OPPBTP & Carsat). DOCUMENT DE SÉCURITÉ : l'analyse des risques relève de votre seule responsabilité — en cas de doute, faites-vous accompagner (OPPBTP, votre CSPS). Ne constitue pas un conseil juridique.